—Est-il prêt à soutenir cette opinion ?

—Oui, car je l'ai revu depuis et il a étudié la question, qui ne laisse aucun doute pour lui.

—De plus en plus grave....

—Alors, dans leurs moindres détails, le chef de la sûreté raconta ses entretiens avec M. de Combremont, qu'il n'avait jamais pu faire revenir de ses préventions, et de son entêtement;... les scènes de l'Hôtel de Rochebelle, la tentative d'empoisonnement sur Thérèse;.... son enlèvement par France, aidée de Sybil et de Mme Jacobsen; son enquête à lui, M. Gervais, à Montmartre, les diverses découvertes faites dans le logement contigu à celui de Thérèse;.... les rencontres de Théodore, de Mme Fischer l'Alsacienne, avec cette femme de si fière tournure, qui pour lui n'était autre que Mme de Rochebelle;.... les racontars également de la concierge.

Enfin, il termina en disant les confidences de Charlotte à Mme Jacobsen, touchant l'existence d'une fille il'égitime du marquis de Santa-Cruz, laquelle pouvait bien ressembler à Nadine puisqu'elles étaient toutes les deux le portrait vivant de leur père;.... le testament bizarre de don José;.... la maladie et l'affaiblissement de M. de Rochebelle, dont la mort, arrivant avant celle de Mme Dangely, enlevait à sa soi disant veuve la jouissance de l'énorme fortune qui avait été la sienne jusque là.

Un pli profond entre les deux sourcils, M. Grollier-Savernes l'avait écouté sans l'interrompre.

Il n'avait perdu aucunedes paroles du chef de la sûreté.

Celui-ci, dans la rapidité de son récit, avait été d'une clarté merveilleuse.

Il avait montré, d'un côté de l'albert, que toutes les circonstances extérieures les témoins, les faits eux mêmes accusaient, et qui n'avait pour le défendre, aux yeux des honnêtes gens, qu'une vie d'une loyauté, d'une droiture rares, un caractère qui s'était fait seul, sans jamais dévier, sans jamais faillir.

De l'autre, c'était la comtesse de Rochebelle, la Joanita certainement, fourbe, intelligente, vicieuse et gangrenée comme pas une, capable de tous les crimes, ayant médité son forfait depuis longtemps, mais placée dans une situation inexpugnable : aux yeux du monde, grande dame estimée, femme, mère irréprochables, protégée par son nom, sa fortune et encore couverte par l'amitié et l'estime de M. de Combremont, toutpuissant en cette affaire.

—D'après vous, que faudrait-il tenter pour la démasquer ? demanda M. Grollier, Savernes.

—Attendre, avant de faire passer Robert aux assises, l'arrivée d'André Dangely qui est en route ; et dont le retour, —M. Mériane et le docteur Stellon l'espèrent très vivement,—peut rendre la raison à sa femme ; ensuite confronter cette comtesse d'aventures avec Minerve Cassara, laquelle arrivera avant M. Dangely, probablement ; enfin retrouver Ursule, la gouvernante de la rue de la Tour, qui reconnaîtra également la demi-mondaine au service de laquelle elle est restée dix-huit mois ou deux ans, je crois.

—Bien, dit le magistrat, je verrai le juge d'instruction, et j'aviserai avec lui.

—Vous ne le convaincrez pas, monsieur le procureur général.

Cette femme intelligente entre toutes, lui a inspiré depuis de longues années une reconnaissance et une estime à toute épreuve. M. de Combremont ne croit pas, ne croira jamais la moindre accusation dirigée contre elle.

De plus, avec son habileté extraordinaire, elle s'est emparée absolument de son esprit et le dirige, sans que même le juge se doute de l'empire qu'elle a acquis peu à peu sur lui.

M. Grollier eut un beau geste confiant, sûr de lui-même.

—Tout cela n'importe peu, dit-il. M. de Combremont a pu être aveuglé ; il a pu surtout avoir une faiblesse condamnable ; je sais de certain que son honneur, cet honneur qui a été celui de tous les siens depuis de si nombreuses générations, est intact et c'est à lui que je ferai appel.

L'après-midi de ce même jour, en effet, le procureur général fit prier Maurice de se rendre chez lui, afin de ne pas être, ailleurs, dérangé dans le grave entretien qu'il voulait avoir avec le juge d'instruction.

Celui-ci, auquel ces invitations là arrivaient assez souvent, s'y rendit sans appréhensions.

D'ailleurs pourquoi en eût-il éprouvé ?.....

C'était dans toute son intégrité impartiale qu'il avait conduit l'enquête et l'instruction de l'affaire qui actuellement l'occupait d'une manière presque exclusive ; il savait bien que le procureur général ne pouvait avoir aucun reproche à lui adresser.

Et cependant, c'était bizarre!....

Souvent la nuit, après une heure ou deux à peine de sommeil, il s'éveillait en sursaut....

Le fin visage si honnête, les grands yeux si droits de Robert lui apparaissaient aussitôt et.... et il ne se rendormait plus jusqu'au jour!....

Coupable!.... Oui, en son âme et conscience, Maurice de Combremont croyait Robert coupable.

Autrement, quel autre pourrait l'être?....

Et malgré sa conviction ferme, une voix, une toute petite voix s'élevait au fond de son être, tandis qu'une légère douleur lui lancinait le côté gauche de la poitrine.

Est-ce qu'il avait scrupuleusement, rigidement rempli son devoir de magistrat?....

Avait-il en l'esprit libre, détaché de toute passion, souverainement intègre, comme il l'avait apporté jusqu'à ce jour dans toutes les affaires précédemment instruites par lui.

En Robert, adoré de France, laquelle allait pour lui quitter le toit paternel, comme une autre l'avait fait jadis, ne voyait-il pas André Dangely, son éternelle haine, son implacable douleur?....

Ah ! oui.... Il aurait dû ne pas accepter l'instruction de ce crime quand il avait reconnu Thérèse sur le lit de la rue Clignancourt!.....

Et le remords, un remords très subtil, auquel un autre que lui, moins rigide en ses délicatesses, se fût peut-être trompé, le tenaillait de ses affres souvent injustes et impitoyables ; le tenait éveillé des nuits entières, lui faisait éprouver de lamentables et intolérables douleurs, à lui qui, jusque-là, malgré ses regrets éperdus de la perte de Thérèse, avait toujours eu la conscience si saine et si tranquille.

Il fallait la clore, cette malencontreuse affaire, la clore et la faire passer au plus vite!.....

Et lorsque Robert serait jugé, acquitté ou condamné, ayant vu son innocence expliquée au jury par quelque avocat probablement très fort que lui procurerait France ou Mme Jacobsen, lui Maurice de Combremont ne souffrirait plus, sa responsabilité étant à ce moment-là tout à fait mise de côté.

Avec une ardeur sans nom, il travaillait à son rapport sur cette affaire, lorsque M. Grollier-Savernes lui demanda de venir chez lui.

—Eh bien! mon cher juge, lui dit-il dès le seuil, où en sommes-nous avec l'assassinat de Mme Dangely ?

—Tout est fini, monsieur le procureur général, l'instruction et les diverses enquêtes. J'ai l'intention ces jours-ci de vous soumettre mon travail, pour le déposer après, et le plus tôt possible, avec toutes les pièces de procédure, entre les mains de la chambre des mises en accusation.

—Et elles sont complètes, vos enquêtes ?

—Aussi complètes que possible, oui.

—Tous vos témoins sont entendus ?

—Tous, oui.

Mme Dangely est toujours dans le même état ?

—J'ai tout lieu de le croire, car elle a été enlevée par sa sœur, et soustraite ainsi à la tutelle de son père et de sa mère.

—Je le sais. Mais je sais aussi qu'une violente émotion peut lui rendre la raison qu'une violente émotion lui a enlevée. C'est l'avis d'un de nos savants spécialistes.

—En êtes-vous sûr, monsieur le procureur général ?

—Absolument, oui. Donc, la plus grande secousse que puisse éprouver une femme telle que la marquise de Saint-Jean-d'Angely, c'est de revoir son mari, l'homme qu'elle adore d'une passion profonde, et pour lequel elle a tout abandonné, tout supporté, tout souffert.

A ces mots, prononcés avec une conviction absolue, il sembla à Maurice de Combremont qu'on lui labourait les côtes avec un fer rougi au feu.

Eh oui.... c'était vrai.

Il y avait au monde un être que Thérèse, sa Thérèse, l'unique tendresse de sa vie, aimait ainsi.

Il se raidit.... Allait-il laisser voir cette impardonnable lâcheté de son cœur?....

—Mais, monsieur le procureur général, dit-il, le marquis d'Angely est aux extrémités de la terre, dans une partie perdue de la Guyane, au delà des territoires contestés, c'est à-dire dans une contrée qui n'a que des communications rares et difficiles avec le reste du pays.

Le retour de M. d'Angely ne peut avoir lieu qu'à une date extrêmement reculée....

Pour un résultat aussi éventuel que l'effet à produire sur une femme folle, il n'est pas irrémédiablement folle, allez-vous prolonger la détention de Robert aussi longtemps ?....

Il avait mis une si ardente âpreté à prononcer ces paroles, lui, cependant toujours si calme, si pondéré, que M. Grollier Savernes sentit une grande appréhension entrer en lui.

M. Gervais avait-il raison, encore plus dans ses réticences que ses affirmations ?.... Et ce magistrat, jusque-là, si intègre, si juste, avait il, avec un parti pris impardonnable chez un juge, commis une faute contre l'honneur ?...

Le procureur général ne répondit pas à M. de Combremont, et entrant plus vivement dans le cœur de la question, tout à coup décidé, il lui dit :

—Il y a autre chose dans cette affaire ; j'aime mieux vous le déclarer, une chose extrêmement grave.

—Laquelle ?

—J'ai vu Mme Jacobsen, l'amie de la marquise de Santa-Cruz, la marraine de sa fille. Elle m'a confié un détail qui m'a profondément étonné, mais que j'ai accueilli comme le doit être toute parole de cette femme sérieuse et loyale que tout le monde estime très haut.

—Peut-on connaître cette confidence de Mme Jacobsen ?

—Je vais vous la répéter. D'après elle, la comtesse de Rochebelle actuelle ne serait point Nadine de Santa-Cruz, mais une aventurière de la pire espèce, fille du marquis de Santa-Cruz, et d'une mulâtresse de Saint-Thomas.

Cette aventurière, nommée Joanita, fort connue dans son île natale, aurait séduit le comte de Rochebelle, rencontré lors du voyage que fit celui-ci à la Havane, avec la véritable comtesse dont cette Joanita aurait depuis lors pris la place.

—Je connais cette fable, dit M. de Combremont avec un suprême dédain. Elle est absurde, et d'une invention bien pauvre en vérité.

—Pas tant que cela. Laissez-moi finir la confidence de Mme Jacobsen. Je parle toujours d'après elle.

Cette Joanita, d'une intelligence remarquable, aurait tenté d'assassiner la marquise d'Angely, pour ne pas être dépossédée des millions de don José, qui la mort de M. de Rochebelle lui enlevait.

Pour la première fois, M. de Combremont eut un coup en plein cœur.

Ces millions de don José!....

En avait il seulement jamais entendu parler ?

Il réfléchit.

Oui, il se rappelait cette histoire qu'il avait oubliée, et qui, surtout depuis son échec matrimonial, ne lui était jamais revenue à la mémoire, les questions d'argent comptant très peu pour lui.

Dans tous les cas, son esprit qui avait pu être aveuglé par les efforts d'une intelligence supérieure, comme celle de Nadine, n'était pas obtus d'un imbécile, loin de là.

En une vision plus rapide que l'éclair, il eut la perception nette et spontanée de la vérité.

Ces millions à garder, c'était un but, cela!....

Le même but qui avait poussé jadis Nadine de Rochebelle à lui offrir Thérèse ; car lui connaissait bien Maurice de Combremont, elle savait qu'en sa reconnaissance infinie, avec son désintéressement naturel, il lui laisserait la jouissance de la fortune revenant à sa femme, même après la mort de Christian....

Mais en comprenant ces choses tout à coup, comme si aux paroles de M. Grollier-Savernes un voile se fût instantanément déchiré devant lui, le juge entrevit également une silhouette de femme, si monstrueusement criminelle, si foncièrement vicieuse, qu'il ne put croire à chose possible.

Il essaya de lutter contre sa propre conviction.

—Oh ! monsieur le procureur général, s'écria-t-il, ce que vous me racontez là est un rêve de France enfant et malade.

Où voulez-vous qu'il se rencontre deux créatures assez identiquement semblables pour tromper tout le monde, même un mari ?

—Le mari a été complice de la substitution, et a dû donner les détails de vie qui ont aidé cette aventurière à mieux entrer dans la personnalité de celle qu'elle avait supprimée.

—Admettons le. Mais les domestiques?.... Sybil Andrew élevée avec la comtesse ? Mme Jacobsen qui l'aimait comme une mère?.... Enfin Thérèse, la fille aînée de Mme de Rochebelle?....

—Thérèse avait douze ans, quand la comtesse est partie.

Elle est restée deux ans sans la revoir.

En deux ans, les traits s'effacent du cerveau d'une enfant un peu légère.

Mme Jacobsen était absorbée par sa constante douleur, et a pu avoir sa perspicacité naturelle aveuglée dans cette circonstance.

Quant à miss Andrew, elle était trop honnête pour soupçonner dès l'abord un forfait aussi monstrueux.

Cependant c'est la première qui est allée chez Mme Jacobsen, avant même la fin de la maladie de France, dire à la baronne que doute lui était venu sur la personnalité de sa sœur adoptive.

—Parfaitement, monsieur le procureur général. Seulement, il ne fait pas oublier que miss Andrew soignait France depuis plusieurs jours déjà, qu'elle était affaiblie par les veilles et l'inquiétude ; que France, même enfant, a toujours eu une très grande influence sur son institutrice, et qu'à force de lui entendre répéter que la comtesse de Rochebelle n'était pas sa mère, miss Andrew a pu s'imprégner de cette idée malgré elle, et l'adopter même à son insu.

—C'est possible. Mais vous avez un moyen bien simple, aujourd'hui, de savoir si cette opinion-là est vraie, si le rêve d'une enfant malade et rancunière, ou bien une réalité vraie et tangible.

—Comment cela ?.... Oh! parlez monsieur le procureur général. Vous devez le comprendre, je ne demande qu'à me renseigner, à obtenir le triomphe de la vérité.

—Vous n'avez qu'à entendre comme témoin Minerve Cassara, la nègresse qui, dit-on, a servi pendant longtemps la Joanita et la Mabo, sa mère, à Saint-Thomas, leur île natale.

A ce mot, M. de Combremont ne fut pas maître d'un violent geste d'indignation.

Nadine avait bien opéré, en le prévenant, et sa manœuvre portait ses fruits.

—Entendre Minerve Cassara comme témoin!.... dit-il, jamais!....

—Ah! pourquoi donc?

—Mais parce qu'elle est folle, ivrognesse et vicieuse.

De ses yeux clairs profondément enfoncés sous l'arcade sourcilière, le procureur général observait M. de Combremont.

—Qui vous a donné ces renseignements-là ? demanda-t-il.

Le juge était incapable de mentir.

Cette question si nettement formulée et si décisive, eu égard si antoritaire, il répondit aussitôt :

—Mme de Rochebelle.

—Ah!.... Elle a donc un bien grand intérêt à ce qu'on ne voie pas cette Minerve Cassara pour qu'elle vous en ait déjà parlé?.....

—Elle ne m'a pas paru être son intention. Elle a surtout eu peur qu'un nouveau scandale s'abattît sur elle. Elle m'a prié de le lui épargner.

—Alors, vous avez eu la faiblesse de lui promettre que Minerve Cassara ne serait pas appelée comme témoin ?

M. de Combremont se troubla promptement.

Mais il était incapable de mentir, il n'avait pas assez de fermeté dans le caractère pour reconnaître ainsi spontanément l'aveugle faiblesse qui avait été la sienne.

Bien plus, cette faiblesse-là il commençait à la pressentir, l'idée qu'il avait été dupe peu à peu entrait en lui.... et l'humiliait profondément.

Et cependant, avant même de l'admettre complètement, il y avait encore du chemin à parcourir....

Il essaya de s'excuser et de soutenir toujours son opinion.

—Cette Minerve Cassara est si loin ! dit il. Comprenez donc ! les Antilles.... Avant de l'voir faire citer comme témoin et de l'avoir vue arriver, combien va t il s'écouler de temps, et jusqu'à quelle époque cela va-t-il nous reculer, pour faire passer cette affaire ?....

—Ah ! si c'est là votre seule scrupule, s'écria le procureur général, rassurez-vous donc. Ce n'est pas en matière criminelle qu'un retard est à craindre...

Le temps est au contraire notre meilleur agent pour découvrir la vérité, et vouloir le supprimer serait bien téméraire.

Quand il s'agit de l'honneur et de la vie d'un homme, on ne saurait apporter trop de prudence et s'entourer de trop de renseignements.

Du reste, je recherche vainement pour quelles raisons on précipiterait cette affaire lorsque deux personnages de la valeur de M. Gervais et de Mme Jacobsen viennent vous affirmer tous les deux que vous ne tenez pas le vrai coupable.

—Ils peuvent se tromper l'un et l'autre.

—C'est possible, mais il y a cependant plus de présomption en faveur de leur opinion que contre elle.

M. Gervais se base, en effet, sur son flair de policier, sur les enquêtes qu'il a faites, sur les indices qu'il a recueillis, et sur les diverses choses qu'il a découvertes.—Je dois vous avouer qu'il y en a de forte graves.

—Contre Mme de Rochebelle ?

—Oui, contre Mme de Rochebelle.

—Je ne les ai pas eues alors.

—Elles ont été relevées ces jours ci ; et si vous voulez connaître toute la vérité : elles ne vous ont pas été dites de peur que vous ne les répétiez à la comtesse, qui avec sa diabolique intelligence fît peut-être arrivée à les annihiler.

Cette fois-ci, M. de Combremont reçut en pleine poitrine un coup capable de le tuer.

Ainsi un homme honnête et intelligent comme M. Gervais était à ce point mêlé de lui, qu'il lui avait caché ses découvertes!.....

Le pire terrible, c'est que tout au fond de lui-même, une voix intime lui disait qu'il avait mérité cette suspicion.

Le procureur général ne profita pas du trouble dans lequel il voyait M. de Combremont.

Son caractère d'une si réelle élévation était au-dessus de ces minces triomphes.

Il continua :

—Outre l'opinion de M. Gervais, nous avons encore celle de Mme Jacobsen.

Je ne vous parle pas de l'impression que ferait sur l'opinion publique le caractère de cette femme dont tout le monde connaît la vie et l'honnêteté. Mais pour nous, avec sa droiture, son intelligence, sa perspicacité, ne devons-nous pas prendre en considération tout ce qu'elle dit, elle qui a si bien connu l'intérieur de la famille de Rochebelle, les divers incidents qui ont pu la désunir, et les choses intimes qui en général font voir une affaire sous un jour que les instructions les plus minutieuses et les enquêtes les plus intelligentes ne donnent pas!....

Maurice de Combremont, baissait la tête.

—Mme Jacobsen, essaya-t-il toutefois de répondre encore, n'aime pas la comtesse de Rochebelle. Et, comme toutes les personnes intelligentes qui n'ont pas l'habitude d'être contredites, elle apporte dans sa haine contre sa rivale une passion dont on doit se défier.

—Pardon, là encore je vous arrête.

D'où cette haine de Mme Jacobsen pourrait-elle raisonnablement venir ?

Alors au contraire qu'elle a jadis passionnément aimé sa fille, qu'elle avait rêvé d'en faire sa fille, et que Nadine de Santa-Cruz avait pardonné à son fiancé mort, avec une générosité qui a dû profondément toucher la baronne?....

Or, celle-ci, d'après ce que j'ai compris de son caractère, n'est pas de celles qui oublient ou qui changent.

—France, qu'elle adore, l'a impressionnée.

—C'est une erreur. Pour une chose aussi grave, France n'eût pas changé la manière de voir de Mme Jacobsen, et cette haine dont vous parlez, mon cher juge, est bien certainement une des choses qui m'impressionnent le plus contre votre protégée.

A ce mot tombé comme sans intention du bout de ces fines lèvres dédaigneuses, Mme de Rochebelle tressaillit jusqu'aux entrailles.

—Ma protégée?.... reprit il effrayé au-delà du possible de la responsabilité qu'assumait ce mot. Mme de Rochebelle n'est pas ma protégée, monsieur le procureur général. C'est moi, au contraire, qui ai été jadis le sien, lorsqu'elle me faisait l'honneur de me vouloir pour gendre.

Depuis, elle a été parfaitement bonne pour moi, et je lui avais voué une reconnaissance profonde.

Cette reconnaissance allait de pair avec une très grande estime.

La croire coupable, en effet, je ne l'eusse jamais pu ; je ne le peux pas encore.

Mais si cette culpabilité n'était prouvée, je serais le premier à demander justice contre elle.

L'œil de M. Grollier-Savernes brilla avec une expression non équivoque de profonde satisfaction.

De l'honnêteté du juge, il n'avait jamais douté.

—Je vous crois, dit il. Je vous crois absolument et c'est pour cela aussi qu'avec ma vieille expérience de Magistrat je vous dis :

Au lieu de paraître redouter et le temps qui s'écoulera, et le supplément d'enquête que nous pourrons faire, même l'audition comme témoin de cette Minerve Cassara qu'on vous a dépeinte comme folle, laissez toutes ces choses se produire.

Si cette négresse est une créature indigne d'intérêt, vous vous en apercevrez sûrement à ses paroles, à son attitude. Je la verrai moi-même.... et je vous certifie bien que rien au monde ne surprendra ma jeune fille, que je ne la fera prendre pour ce qu'elle n'est pas.

Mais refuser à un inculpé, sur lequel pèse une accusation capitale, d'entendre un témoin, ce témoin fût-il encore plus loin que ne l'est Minerve Cassara...non... non.... c'est une chose à laquelle, moi, procureur général, je ne prêterai jamais les mains.

—J'attendrai l'arrivée de la négresse, monsieur le procureur général, dit le juge en baissant presque la tête, dont les paroles de son supérieur le remuaient, l'impressionnaient, agissaient en lui tout un monde de délicatesses et de scrupules que Nadine, au contraire, savait si bien endormir avec ses paroles adroites et ses larmes menteuses.

—Enfin, pendant le laps de temps qui s'écoulera jusqu'au débarquement de Minerve Cassara, reprit M. Grollier-Savernes, deux choses des plus essentielles peuvent se produire.

—Lesquelles ?

—La guérison de Mme Dangely d'abord, ensuite le retour du témoin le plus important, que personne n'a pu retrouver. Je veux parler de M. Clarkson.

—Croyez-vous vraiment, monsieur le procureur général, que la déposition de ce banquier anglais sera favorable au prévenu ?

—J'en suis persuadé. Rien, dans toutes les pièces de procédure que j'ai soigneusement et longuement examinées moi-même, ne nous affirme que la version de l'inculpé soit fausse. Et réfléchissant, au contraire, j'arrive à penser qu'elle est vraie.

—Comment cela ?

Il doit avoir été envoyé chez M. Clarkson par Mme Dangely elle-même, avec une lettre écrite de sa main. Sans cela l'Anglais n'eût pas payé les deux cent mille francs.

—Il y avait le bon à vue et la lettre de M. Clarkson, que Robert a présentée, et c'est là-dessus que le banquier a payé.

—Et moi je vous dis qu'un homme d'affaires aussi consommé que le sont surtout les banquiers anglais, n'eût pas lâché deux cent mille francs sur la simple présentation de pièces qui pouvaient avoir été volées.

—Le prévenu a dit lui même que M. Dangely, en Guyane, avait parlé de lui à M. Clarkson, et que c'était de ce qui avait donné confiance à l'Anglais.

—Si M. Clarkson l'eût déjà connu de vue, peut-être. Mais n'ayant jamais fait qu'en entendre parler par M. Dangely.... non. Qu'est-ce qui lui certifiait, en effet, que l'individu qui se présentait devant lui ne volait pas la personnalité de Robert, comme il pouvait avoir volé les papiers de Mme Dangely ?

Ces idées-là sont les premières qui se présentent à l'esprit d'un banquier ayant en affaire à pas moins d'escrocs dans sa vie. Or, je vous dis, moi, que si M. Clarkson a donné les deux cent mille francs avec une aussi grande facilité, c'est que Robert était porteur d'une lettre de Mme Dangely.

—Cependant, monsieur le procureur général, nous avons demandé l'autorisation à Londres d'examiner les livres et les papiers de M. Clarkson. Nous sommes entrés dans son cabinet. Nous avons trouvé à côté de son livre de caisse son bon à vue annulé et même la lettre qu'il avait écrite à Mme Dangely. Ces deux pièces étaient attachées ensemble par une épingle, mais une autorisation un reçu ou la moindre lettre de la victime, il n'y en avait pas.

—C'est une fatalité de plus contre Robert, mais cela ne prouve pas que ma supposition soit fausse ; car M. Clarkson peut parfaitement avoir emporté avec lui la lettre de la marquise.

Je vous le répète, lui seul s'il revient de sa lointaine expédition, ou la victime si Dieu lui rend la raison, nous donnera une certitude à cet égard. Mais vouloir apporter, dans cette affaire si grave et si mystérieuse, une précipitation que rien après tout n'exige, serait de votre part et de la mienne, mon cher juge, une faute que pour ma part je ne me pardonnerais jamais.

M. de Combremont se leva.

Il était affreusement pâle.

—Je m'incline devant votre volonté, monsieur le procureur général, dit-il. Il sera fait comme vous le désirez.

—Bien. Maintenant j'ai à vous demander encore votre parole d'honneur que rien de ce dont nous venons de dire ici ne sera répété à âme qui vive.

Et comme de mortellement pâle qu'il était, Maurice de Combremont était devenu très rouge, M. Grollier-Savernes ajouta :

—Avec un homme tel que vous, je ne veux pas biaiser en quoi que ce soit: Mme de Rochebelle, si les dénonciations dont elle est l'objet sont vraies, cherchera par tous les moyens possibles à savoir ce qui s'est passé entre nous, afin de se tenir au courant de l'affaire.

Voulez-vous me donner votre parole d'honnête homme que vous ne lui en direz plus un mot, ni de près ni de loin ?....

—Il me sera bien difficile de l'empêcher de me poser certaines questions, murmura le juge comme se parlant à lui-même.

—Il ne faut pas que vous lui répondiez.

Il ne le fait pas, continua M. Grollier-Savernes avec une très grande autorité, car jusqu'ici il n'y a en que trop de fautes commises, oui, des fautes et des fautes graves. Monsieur de Combremont, je vous estime assez pour croire que l'aveuglement dans d'autres auraient pu être frappée, ru a été la seule cause. Mais refuser à Mme de Rochebelle, qui avec sa diabolique intelligence fit peut-être arrivée à les annihiler.

Cette fois-ci, M. de Combremont reçut en pleine poitrine un coup capable de le tuer.

Ainsi un homme honnête et intelligent comme M. Gervais était à ce point mêlé de lui, qu'il lui avait caché ses découvertes!.....

Ne me répondez pas.

Je sais à qui je m'adresse..... Je sais de qui vous êtes le fils.

Vous avez déjà beaucoup souffert, vous souffrirez peut être plus encore.

Le savoir, surtout à nous qui jugeons les autres, n'est pas toujours facile.

Qu'importe s'il se remplit quand même et si au fond de notre conscience, nous pouvons nous dire que notre honneur de magistrat est tel que nous avons juré de le garder toujours !.....

Puis, le conduisant jusqu'à la porte de son cabinet, il lui tendit la main et lui dit :

—Si l'épreuve est au dessus de vos forces, revenez me voir. Je sais la pour vous soutenir et vous aider..... C'est mon rôle....

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

JUSTICE.

I

SUR LE PLACER.

Il est midi.

Sous le ciel embrasé de l'équateur le soleil a des rayons tellement cuisants, des étreintes si ardentes, des caresses si dévorantes, que tout se repose, la nature comme l'être humain.

Dans la grande forêt aux arbres magnifiques, règne un grand silence, un silence absolu.

Pas une feuille ne bouge dans les forêts où l'homme cependant n'est jamais passé.

Sur les branches des cèdres noire, jaunes ou blanes, des sassafras, les oiseaux immobilisés ne font même pas entendre un battement d'ailes.

Autour du placer, les ouvriers ordinaires de la mine, les cooliies hindou, les noire transportés, les Annamites ou les Européens libérés dorment étendus sous les toits des baraques saines et bien construites, élevées exprès pour leur permettre, à l'ombre, le repos du milieu du jour.

Un peu plus loin, une véritable usine profile ses constructions relativement considérables et ses hauts tuyaux sous l'azur implacable de ce ciel des tropiques.

Des wagonnets, les uns pleins de terre, les autres de quartz aurifère, des brouettes remplies de pelles, de pics, de haches, de pioches, attendent pêle-mêle la reprise du travail.

De temps à autre, un Européen vêtu de blanc, toujours le même, le grand chapeau sur la tête, passe et examine ces hommes, de grands enfants qui ne pensent à rien et ne prévoient aucun danger, ne sont pas menacés par la morsure de quelque serpent corail ou trigonocéphale, ou bien par celle de la reponsante mygale, ou encore bien encore par la chique, ce terrible petit insecte qui se saufile sous la peau pour y déposer ses œufs, enfin par la *lucilia hominivore* qui ressemble à une mouche ordinaire, sans dard ni venin, mais qui, cependant, tue aussi sûrement que le serpent le plus venimeux.

Elle s'introduit, en effet, dans les narines ou dans les oreilles de l'homme pendant son sommeil, et, après y avoir fait sa ponte, elle se retire.

Les désordres occasionnés par ces milliers de lardes, qui se développent et subsistent toutes leurs transformations aux abords du cerveau, amènent sûrement une méningocéphalite qui emporte le malade en quelques jours, après des souffrances atroces.

Cet homme qui circule ainsi est Bernard Leguilloux, le contremaître du placer, l'homme de confiance d'André Dangely, celui-ci, le directeur et l'ingénieur en chef.

Cette confiance, il la mérite.

Il est Breton, honnête et sûr comme tous ceux de son pays.

Le jour où il l'a rencontré, André était guidé par sa bonne étoile.

Bernard en effet est l'énergie, la vigueur, l'activité même.

Sa force physique est surprenante, et elle inspire une crainte salutaire à tous ses subordonnés; de même que sa bonté, sa justice, même les soins matériels dont il les entoure, font fait adorer de tous ces gens, bandits pour la plupart, recrutés dans tous les milieux, dans tous les pays, et le plus souvent épaves de toutes les sociétés, des plus primitives comme des plus raffinées.

Bernard Leguilloux a fait la connaissance d'André Dangely d'une singulière façon.

Après avoir cherché, comme tant d'autres, de l'or dans les terrains aurifères de la Guyane, et en avoir découvert, mais sans pouvoir l'extraire, car il n'avait pas les fonds nécessaires pour établir une exploitation payante, Bernard il avait dû se mettre simple prospecteur pour le compte de gens plus riches que lui.

Le prospecteur est un homme robuste, intelligent, qui doit être doué d'une très grande énergie d'abord, ensuite d'un certain flair, afin de découvrir non seulement de l'or, mais encore des terrains en contenant assez pour que leur exploitation soit rémunérative, et que ces terrains soient placés à une distance telle de quelque cours d'eau, que le ravitaillement de placer soit possible.

Accompagné d'un noir qui porte sur la tête son modeste bagage, il part et s'avance dans des sentiers qu'il est obligé de se frayer lui-même le plus souvent, à travers des fourrés que le sabre dont il est armé attaque avec rage, surmonte des difficultés; endurant les fatigues les plus extraordinaires, en butte à des dangers de toutes sortes.

En effet, les fauves, les serpents, les insectes, les marais, les lianes, les grands arbres qui peuvent l'écraser, des singes qui l'assomment du haut de leurs branches, des coulanas de l'Hôtel St-Charles, dans la Rotonde du Premier District de cette ville, le MERCREDI, 21 février 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, les voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île et compris entre le Lac Circle (anciennement Tivoli) la rue St-Charles et l'avenue Howard (anciennement Delord) et les rues Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds, dix pouces et quatre lignes de front à la Circle, cent pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne du fond et cent dix pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'Avenue St-Charles et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'Avenue Howard (anciennement rue Delord) de manière que cela est démontré sur une exquise annexée de l'acte d'achat de la défenderesse mentionnée ci-après.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquis par achat de Mme Lydia Knight, veuve de David G. Mire, Sr, d'après un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire public le 2 de mai 1884 le titre enregistré au bureau des aliénations en cette ville, dans le Livre 119, folio 236.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 janv—17 24 31—fév 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'Actions, de Bons, de Comptes en Réclamation, etc., à la Bourse d'Encan St-Charles,

—ET D'UN—

Assortiment de Meubles de Maison, etc., contenus dans le local bien meublé No 576 rue Prytanée.

Dans l'affaire de la succession de W. T. Benedict.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 41,270. — En vertu d'un ordre de vente daté du 1er février 1894, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, aux dates et heures ci-dessus spécifiés, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1°. MERCREDI, 14 février 1894, à midi—A la Bourse St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles—

Une action du fonds-capital du Board of Trade, certaines aux ex actions, réclamations, et intérêts du défunt, ainsi qu'il est plus détaillé dans l'inventaire déposé dans la susdite affaire et comme il est dit dans l'original entre mes mains.

2° VENDREDI, 15 février 1894, à 10:30 A. M.—

Au local No 576 rue Prytanée, entre les rues Marengo et Milan—

Tout le contenu du dit local consistant en un grand assortiment de meubles de valeur, comprenant ces meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, bibliothèque, miroirs, tableaux, porte-chapeaux, vaisselle, verrerie, rideaux, tapis et autres articles que l'on trouve ordinairement dans une maison bien meublée, le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 fév—3 9 16 23—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'un fort lot assorti de Vins, Whiskies—Liqueurs, etc. Cigares, etc.,

Etant tout le contenu et le stock du

Magasin No 52 rue Gravier.

—Et Comprenant—

Whiskies, Vins, Vins Rouges, Porto, Catawba, Genièvre, Brandies, Punch au Rhum, Blackberry Brandy, Peach & Honey, Anisett, Tonics, Curaçao, Marasquine, Sirops, Essences, Cordiaux, Bitters de diverses marques et qualités et en grandes quantités,

—Etant le contenu d'un—

Etablissement en Gros.

—Aussi—

Un Grand Assortiment de Cigares.

—Aussi—

Un lot de meubles de bureau et installations, etc., comptoirs, etc.

COFFRE-FORT.

Et aussi propriété mobilière éventuelle dans le dit local.

—Dans l'Affaire de—

Ferd. Marks vs Théodore Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 41 190—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 février 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 52 rue Gravier.

Tous les effets de marchandises, d'articles et effets mobiliers, etc., contenus dans le dit local et comprenant la propriété énumérée ci-dessus et autres, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 fév—8 12 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un Grand lot de Terre de Valeur, dans le Sixième District,

Borné par les Rues State, Hurst, Benjamin et Eleanor.

Mme Maria E. L. Alexander, Exécutrice Testamentaire, vs. Mme Mary McEnery et Al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,176—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'ancienne Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 mars 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie anciennement connue comme Bloomingdale borné par les rues Hurst, (anciennement William) State, Benjamin et Eleanor, (ou la ligne de Hurtleville,) mesurant deux cent cinq pieds (205) onze (11) pouces de face à la rue Hurst, (anciennement William,) trois cents pieds (300) quatre pouces (4) de face à la rue State, deux cents pie